

<https://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article502>



**Arrêté du 10 octobre 2012  
modifiant l'arrêté du 11  
octobre 2007 modifié  
déterminant les taux de  
promotion dans certains corps  
de la fonction publique  
hospitalière:Le ratio pour le  
passage psychologue hors**

# classe passe à 12%.

- LE METIER - DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE -



Date de mise en ligne : lundi 22 octobre 2012

---

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

---

## PSYCHOLOGUES

Corps des Psychologues

Psychologue hors classe

12 %

2012, 2013 et 2014

En ces temps de "vaches maigres", cela a l'air d'une avancée révolutionnaire.

Vous remarquerez que le ratio appliqué aux psychologues est le plus bas des professions de soins !!!

2Â° Dans la filière ouvrière et technique, les lignes relatives au corps des agents-chefs sont supprimées et, après la ligne : « Agent de maîtrise principal », sont insérées les lignes suivantes :

## CORPS DES TECHNICIENS ET TECHNICIENS SUPÉRIEURS HOSPITALIERS

Technicien supérieur hospitalier de 2e classe

10 %

Technicien supérieur hospitalier de 1re classe

20 %

3Â° Pour le corps des psychologues, le taux de 6 % mentionné à la ligne « Psychologue hors classe » est remplacé par 12 % ;

4Â° Dans la filière soins, après la ligne « Aides-soignants de classe exceptionnelle » sont insérées les lignes suivantes :

## CORPS DES PERSONNELS INFIRMIERS RÉGIS PAR LE DÉCRET NÂ° 88-1077 du 30 novembre 1988

Infirmiers de classe supérieure

26 %

5Â° Sont ensuite insérées les lignes suivantes :

## FILIÈRE DE RÉÉDUCATION

Corps des pédicures

Pédicures de classe supérieure

50 %

Corps des masseurs-kinésithérapeutes

Masseurs-kinésithérapeutes de classe supérieure

12,5 %

Corps des ergothérapeutes

Ergothérapeutes de classe supérieure  
17 %

Corps des psychomotriciens

Psychomotriciens de classe supérieure  
28 %

Corps des orthophonistes

Orthophonistes de classe supérieure  
20 %

Corps des orthoptistes

Orthoptistes de classe supérieure  
50 %

Corps des diététiciens

Diététiciens de classe supérieure  
19 %

Filière médico-technique

Corps des manipulateurs en électroradiologie

Manipulateurs en électroradiologie de classe supérieure  
15 %

Corps des techniciens de laboratoire médical

Techniciens de laboratoire médical  
15 %

Corps des préparateurs en pharmacie hospitalière

Préparateurs en pharmacie hospitalière  
27,5 %

Il était jusque là de 6% : Le ratio de promotion pour l'accès au grade de psychologue hors classe avait été fixé à 6% par le décret n° 2002-782 et l'arrêté du 03/05/2002. 2.

[Le salaire de base d'un psychologue](#), donc d'un personnel avec des responsabilités, est toujours très bas, 1615,87

euros brut.